

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 31 JANVIER ET 1ER FÉVRIER 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DE  
TRANSPORT ET DE RESTAURATION D'UNE  
INTERVENANTE EXTERIEURE DANS LE CADRE DE LA  
COMMISSION EN CHARGE DES PROBLEMATIQUES DES  
VIOLENCES EN CORSE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Dans le cadre de son programme d'activité, la Commission constituée par l'Assemblée de Corse en charge des problématiques des violences a prévu, notamment, de s'intéresser aux violences faites aux femmes.

A cet égard, sa Présidente, **Mme Anne-Laure SANTUCCI**, souhaiterait pouvoir auditionner une personnalité qualifiée, et reconnue pour son investissement personnel autant que l'expérience accumulée en la matière : **Mme Ernestine RONAI**.

**Mme RONAI** est l'ancienne coordinatrice nationale « violences faites aux femmes » de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis des violences envers les femmes, elle est aujourd'hui membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes siégeant près le Premier ministre.

L'objectif de cette audition, qui se déroulerait à Bastia au mois de février, consiste à organiser un retour d'expérience approprié sur l'organisation et l'action de l'observatoire de la Seine-Saint-Denis, de façon à ce que la commission puisse poser les premiers jalons de cet outil indispensable à la prise en charge des violences faites aux femmes insulaires.

Conformément aux usages de notre Collectivité, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, et le cas échéant, à l'hébergement et la restauration de cet intervenant extérieur, par ailleurs non rémunéré. Toutes ces dépenses, dont le montant total ne pourra excéder 2.000 €, étant réalisées dans le respect des règles des marchés publics en vigueur.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer,